



MUNICIPALITE DE LA PRAZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DE LA MUNICIPALITE

Décision municipale approuvée en séance du 13 février 2018.

Taxes spéciales pour l'eau fournie applicables dès le 1^{er} janvier 2018 :

Eau potable


Taxe	CHF 185.- (inclus 50m3)
Tarif au m ³	CHF 1.90

Epuration

Taxe	CHF 100.-
Tarif au m ³	CHF 3.45

Conforme au règlement communal sur la distribution de l'eau du 8 janvier 2018 et au règlement communal sur les égouts et l'épuration des eaux usées du 15 avril 1970.

Anni Sordet



Syndique



Stéphanie Dupertuis



Secrétaire